

**Avis de publicité aux associations
œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**

**NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Maire d'Écully informe

A la suite de la démission d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci lance un appel à candidatures pour mobiliser un nouveau membre issu de la société civile.

Quatre catégories d'associations sont représentées au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Les associations familiales, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales.
- Les associations de retraités et de personnes âgées
- Les associations de personnes porteuses de handicap
- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

L'administrateur démissionnaire faisant partie de cette dernière catégorie, il est recherché de préférence un administrateur membre d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

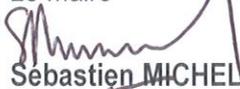
Pour que les candidatures soient retenues, les postulants proposés par les associations doivent répondre à plusieurs critères :

- Avoir été officiellement mandatés par l'association pour la représenter ;
- Que le siège de l'association soit localisé dans le département du Rhône;
- Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS et n'entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Ne pas être membre du Conseil Municipal.

Les associations peuvent formuler toute proposition concernant leurs représentants auprès du maire avant le 19 août sous pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à Écully, le 18 juillet 2025

Le maire


Sébastien MICHEL